

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE
LUNDI 3 Juin 2013 à 20 H 30

Convocation : 27/05/2013

Affichage : 10/06/2013

Etaient présents : Mesdames Catherine JEANDENANS, Rosaline COULON, Josette PAILLARD, Danielle BOURGEOIS et Messieurs Florian DARCO, Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND Stephen MARTIN et Olivier LONGIN

Procuration : Samira OUDET à Florian DARCO

Secrétaire de séance : M. Stephen MARTIN

Après lecture faite par le Maire du procès verbal du 6 mai 2013, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour est abordé.

AFFAIRES GENERALES

- Protection sociale complémentaire des agents communaux
 - Organisation du Recensement de population 2014

VOIRIE

- Travaux d'effacement TELECOM Rue des 3 Sources - Minerais

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES GENERALES

Protection sociale complémentaire des agents communaux

Conformément aux dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De participer à compter du 1^{er} janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, leur permettant un maintien de salaire en cas d'arrêt maladie.
- De verser une participation mensuelle de 3.50 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Sur ces bases, le montant de la participation annuelle de la commune reste inchangé.

Organisation du recensement de population 2014

Le Maire informe le Conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de nommer :

- Madame PAILLARD Josette, coordonnateur communal,

- Madame MILON Fanny, coordonnateur suppléant,
- Madame BOTTA Laetitia, coordonnateur suppléant.

Deux agents recenseur seront par la suite nécessaires.

VOIRIE

Travaux d'effacement TELECOM Rue des 3 Sources – Les Minerais

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, le devis de l'entreprise DEMONGEOT, pour un montant de 18 910.40 € concernant les travaux d'effacement de réseaux TELECOM (phase 2) à réaliser de façon connexe avec ceux d'ErDF.

Les travaux débuteront début juillet pour une durée d'environ 1 mois.

QUESTIONS DIVERSES

1. Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu un courrier de l'ONF proposant le renouvellement d'une expertise phytosanitaire qui a eu lieu sur la commune en 2008 concernant les arbres de la place A. Gaulard. Le conseil municipal décide de consulter d'autres entreprises.
2. Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu un courrier du SICTOM concernant la réduction et le tri des déchets pour devenir « collectivité exemplaire ». Le Conseil municipal précise que la commune participe déjà au programme 100 % compostage et que plusieurs actions ont déjà été faites ; il ne souhaite donc pas se porter candidat pour le moment faute de lisibilité sur cette nouvelle démarche.
3. Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu un courrier de remerciement de la part du CIS DE CHAUX pour le versement de la subvention.
4. Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu un bilan synthétique de l'année 2012 de la part de l'association « La Carotte » faisant apparaître plusieurs actions sur Dampierre.
5. Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande de lâcher de ballons pour un mariage. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents dans la mesure où cela ne devrait pas provoquer de nuisance pour les riverains a priori.
6. Mme COULON demande si l'achat d'un défibrillateur pour la commune ne serait pas nécessaire et indique plusieurs moyens de subvention. Après débat, le Conseil municipal considère que l'intérêt et le lieu l'implantation pour ce type d'appareil sont discutables (mairie, city stade, foyer, salle polyvalente,..) et propose plutôt une action à une formation de secourisme pour les élèves du groupe scolaire. Une étude sera menée dans ce sens.
7. M. GOUNAND informe le Conseil municipal que plusieurs candidatures ont été reçues pour le contrat saisonnier. Après étude il est proposé de retenir M. MONNIER Fabien, seul candidat correspondant aux attentes de la commune. Le Conseil valide cette proposition pour un démarrage au 7 juin prochain (durée 35h/semaine pour 3 mois).

8. M. GOUNAND informe le Conseil municipal que le devis pour la balayeuse ne sera pas validé car le tracteur de la commune est trop petit. Le taille haie sera achetée pour un montant de 550 €
9. M. GOUNAND informe le Conseil municipal qu'il reste 30 stères de bois façonnés mais non débardés. Le Conseil municipal propose d'effectuer une soumission pour 3 lots de 10 stères.
10. Mme PAILLARD informe le Conseil municipal que la façade de la perception est terminée. Elle précise également, qu'après consultation d'une autre entreprise, les fenêtres de la perception ne seront pas changées mais subiront uniquement un réglage.
11. Mme PAILLARD propose au Conseil municipal que les charges de chauffage concernant le boulodrome restent à la charge des associations utilisatrices. Les conventions seront établies dans ce sens.
12. M. DARQC regrette que lors de la cérémonie du 8 mai, les enfants aient chanté la Marseillaise de façon trop timorée sans vraiment connaître les paroles. Une nouvelle sensibilisation sera faite à l'école. En outre M. le Maire indique qu'il n'y a aucune obligation et que cette pratique reste néanmoins très appréciée des anciens combattants.
13. M. DARQC informe le Conseil municipal qu'il dispose de trois devis concernant l'installation d'un vidéoprojecteur et d'un écran à la salle polyvalente. Le Conseil municipal validera le choix après quelques précisions technique à apporter.
14. M. FERRAND souhaite qu'un devis soit demandé à une entreprise pour effectuer un muret le long du terrain-boulodrome extérieur appartenant à la CCJN afin d'avoir un ordre de grandeur du coût des travaux. M. Durant précise qu'après contact avec la CCJN celle-ci est favorable pour entreprendre les travaux en régie en coordination avec la commune.
15. M. FERRAND expose au Conseil municipal que la communauté de communes JURA NORD s'oriente vers une prise de compétence « Aménagement du territoire » ce qui permettra en plus de la compétence scolaire d'obtenir une bonification des dotations financières (incitation de l'Etat). Cette compétence nécessitera à moyen terme de réaliser un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui s'appuiera sur les PLU existants des communes en autres. Ces prises de compétences devraient être votées en juillet prochain à la CCJN. Une délibération des communes sera également à prendre.

La séance est levée à 23 H 00.

ELUS	SIGNATURE
Monsieur DURANT Grégoire	
Madame COULON Rosaline	

Monsieur GOUNAND Alain	
Monsieur FERRAND Christophe	
Madame PAILLARD Josette	
Monsieur LONGIN Olivier	
Madame BOURGEOIS Danielle	
Monsieur MARTIN Stephen	
Madame OUDET Samira	Procuration
Monsieur DARQC Florian	
Madame JEANDENANS Catherine	

Liste des délibérations

Intitulé de la délibération	Numéro
Protection sociale complémentaire	2013/036
Recensement de population 2014	2013/037
Travaux d'effacement TELECOM	2013/038